

COMPTE RENDU D'AUDIENCE DE CONCILIATION ET CONTENTIEUSE DU 21 OCTOBRE 2025

PRESIDENT : ABDOURAHAMANE ALMOU GONDAH
JUGES CONSULAIRES : IBBA AHMED IBRAHIM
MAIMOUNA MALLE IDI
GREFFIERE : Mme ABDOULAYE BALIRA

N°	RG	DEMANDEUR(S)	DEFENDEUR(S)	CONCILIATION	RÉSULTATS
AFFAIRES					
1	338/25	AYANT DROIT FEUE HAISSA DJIBO	ABDOUL HUSSEIN JAMAA	<u>Le Tribunal</u> - Constate l'échec de la tentative de conciliation ; - Constate que le dossier n'est pas en état d'être jugé ; - R devant Almou Gondah pour la mise en état.	
2	328/25	L'ENTREPRISE LOUXOR BTP/HYDRO SARLU	L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA AU NIGER	<u>Le Tribunal</u> - Constate la non comparution de la défenderesse ; - Constate en conséquence l'échec de la tentative de conciliation ; - R devant Almou Gondah pour la mise en état.	
CONTENTIEUX (AFFAIRES DU JOUR)					
1	362/25	SOCIETE NUSEB, SOCIETE ANONYME	NOUHOU HIMADOU HAMANI	R au 29/10/2025 pour même motif	
2	368/25	CENTRE AFRICAIN D'AGRO BUNINESS	MR ALFA MOUSSA IDE	R au 28/10/2025 pour le Centre Africain d'Agro Business	



269/25	ABIDJOKE LOUISE ASSOGBA DEHPIMON RAPAHEL	ADIARA SEYDOU GARBA MAIGA ET LA BIA NIGER	D au 05/11/2025
3			
236/25	CENTRE DE GESTION PRIVE PROFISC NIGER	FONDS D'ENTRETEN ROUTIER CFER	D au 05/11/2025
4			

DELIBERE DU JOUR

	L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE OUMAROU SEYBOU	GROUPE ALPHA OUMAROU KADRI	P au 29/101/2025
1			

	ISSOUFOU IDRISSA BOUBACAR	SONIBANK	P au 29/101/2025
2			

	LA SOCIETE SEGRIM CONSEIL SARL	BUREAU D'APPUI AU DEVELOPEME NT LOCAL REALISATION INGENIERIE SOCIAL (BADL RIS)	P au 29/101/2025
3			



SOCIETE DES
MINES DU
LIPTAKO

MR DAOUA ISSOUFOU
ASSOUMANE

Le Tribunal

Rabat le délibéré pour production au dossier de la requête aux fins d'injonction de payer
ainsi que les pièces qui l'accompagnent et R au 28/10/25

Arrêté le présent rôle à 10 dossiers
Fait à Niamey, le 21 Octobre 2025

Le Greffier en Chef

